

APPEL À CANDIDATURE / RÉSIDENCE « CÉRAMIQUE COMME EXPÉRIENCE »

PRÉAMBULE

Les étudiant·es de l'École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges sont destiné·es à devenir des acteurs et actrices du champ de l'art contemporain. Au-delà de la maîtrise des moyens d'expressions plastiques, la culture spécifique des milieux de l'art et la conscience critique tiennent des places importantes. En lien avec une recherche instituée, la rencontre et le dialogue avec les artistes/designers sont de réels atouts.

Dans cette perspective, l'Ensad Limoges lance un appel à candidatures pour une résidence au sein du laboratoire de recherche CCE (La Céramique Comme Expérience), spécialisé dans une réflexion générique sur la céramique, mise en perspective des techniques traditionnelles et des nouvelles technologies, qui permet à des créateurs et créatrices de s'approprier une culture céramique singulière.

DOSSIER À ENVOYER UNIQUEMENT PAR COURRIEL

Il doit comporter :

- Le dossier de candidature rempli et accompagné d'une photo d'identité
- Un Curriculum vitae (CV) détaillé
- Un portfolio
- Une note d'intention

La langue d'usage est le français, à défaut l'anglais peut être utilisé.

Dates de dépôt du dossier de candidature : du 28 avril au 7 juin 2026 à midi.

Le dossier est à envoyer uniquement par voie électronique à karine.archer@ensad-limoges.fr

SÉLECTION

Les résident·es sélectionné·es seront auditionné·es par un jury en présentiel le mardi 30 juin 2026.

OBJET DE LA RÉSIDENCE

La résidence de recherche « CCE » de six mois – de janvier à juin 2027 – permet de développer un projet de haut niveau alliant pratique et technique, savoir-faire et innovation dans les champs de l'art et du design appliqués à la céramique contemporaine.

En mettant à disposition ses ateliers céramique, ses moyens techniques, logistiques et humains dans le cadre d'une convention, l'Ensad Limoges propose d'expérimenter, de concevoir et de produire des pièces dans un lieu d'exception, dédié à la pratique et à la pédagogie en art et en design.

Inscrite dans un territoire lié aux arts du feu, l'Ensad Limoges ouvre l'intégralité de ses espaces spécialisés en céramique, permettant l'accès à tous les processus traditionnels ainsi qu'aux équipements de création et fabrication numérique (dont plusieurs imprimantes 3D céramique, un scanner 3D haute résolution et un environnement informatique adapté).

Hormis ses propres ateliers, l'Ensad s'appuie sur des partenariats avec des entreprises du territoire qui disposent de technologies complémentaires et ouvrent sur de potentiels développements.

La résidence est encadrée par une équipe pédagogique placée sous la conduite d'enseignant·es et de technicien·nes d'assistance pédagogique. La résidence se déroulant au sein d'une école, les artistes et/ou designer·es s'engagent à favoriser les interactions avec les étudiant·es et à s'impliquer dans la pédagogie.

RECRUTEMENT DES RÉSIDENT·ES INSCRIT·ES DANS LE PROGRAMME « CCE »

Le recrutement se fait par voie d'appel à candidatures, sur dossier personnel, entretien et sur proposition par le ou la candidat·e d'un projet spécifique de production/recherche et développement lié à la céramique. L'appel à candidatures est ouvert à toutes formes de pratique dans les champs de l'art et du design.

Les résident·es retenu·es sont recruté·es sur la base d'une convention, ne bénéficient pas du statut étudiant·e mais sont redevables des obligations définies par le règlement des études de l'établissement.

STATUT DES RECHERCHES PLASTIQUES

Le processus de recherche est basé sur l'innovation collaborative entre des chercheurs et des chercheuses développant un projet dans les champs de l'art et du design appliqué à la céramique en lien avec le programme de recherche de l'Ensad Limoges qui apporte ses ressources, son expertise pédagogique et technique et ses contacts en termes de partenariats extérieurs (manufactures, artisans, centre de recherche, institut de formation supérieur...).

STATUT DES ŒUVRES / MENTIONS ET COMMUNICATION

À l'issue du projet de recherche, les œuvres produites resteront la propriété des résident·es qui les mettront à disposition de l'école pour valorisation lorsque cela sera nécessaire.

Toute pièce réalisée devra porter obligatoirement la mention « pièce réalisée en collaboration avec l'Ensad Limoges ». En matière de communication, la même mention devra être apportée à la connaissance des publics (photographies, publications...). Pour les photographies, le nom de l'école devra être suivi de celui du ou de la photographe.

Dans le cas d'une production permettant un tirage multiple de l'œuvre, un exemplaire sera spécifiquement édité pour l'école et restera sa propriété.

VALORISATION DES RÉSULTATS

Au début du projet d'expérimentation, l'artiste ou designer·e sera invité·e à présenter ses travaux aux étudiant·es de l'Ensad. Enfin, une présentation des travaux à l'issue de la résidence sera organisée par l'Ensad sous une forme et un temps à déterminer avec le ou la résident·e.

Les résident·es participent obligatoirement à cette phase en constituant un état de leur recherche personnelle au travers d'écrits, de croquis et de photos mis à la disposition de l'Ensad Limoges.

AIDE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE DE L'ENSAD

Les résident·es inscrit·es dans le projet de recherche « CCE » perçoivent une aide de 1200 €/mois ainsi qu'un hébergement sur place pendant les 6 mois de résidence.

L'Ensad Limoges prend en charge :

- la mise à disposition des ateliers céramique
- les formations sur imprimantes 3D céramique, aux logiciels 3D, à la programmation
- la production de pièces

Les conditions pour la restitution seront étudiées au cas par cas.

Cette production est soumise à validation régulière de l'équipe des ateliers et du laboratoire.

DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RÉALISATION

La convention est conclue pour la totalité de la durée du projet de recherche soit du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2027 (hors weekend et congés scolaires de l'Ensad). En raison de la durée, l'artiste ou designer·e pourra être amené·e à fractionner sa résidence et à programmer sa présence sur place dans un calendrier transmis à l'équipe.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 15 jours.

Si la résiliation intervient du fait d'un choix personnel du ou de la résident·e, un remboursement des frais engagés par l'Ensad Limoges pour des moments pédagogiques spécifiques et non récupérables par elle (achat de billet de train, frais d'hébergement, de transport d'œuvres...) devra être effectué. Le non-respect avéré par l'une des parties, d'un des éléments contractuels de ladite convention en validera de plein droit la dénonciation sans délai de préavis.

PROTECTION SOCIALE

Le ou la résident·e s'engage à souscrire une assurance en « responsabilité civile » pour les dommages qu'il ou elle pourrait causer aux tiers et aux biens ainsi que d'une assurance « individuelle accident » dans le cadre de sa résidence ou des activités qui y sont rattachées.

LITIGE

Tout litige concernant l'exécution de cette convention relèverait du Tribunal Administratif de Limoges après épuisement des voies de règlement amiables lesquelles devront être systématiquement privilégiées.